

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°2024.09.131

**Débat du Projet d'aménagement et de développement durables du
PLUi valant plan de mobilité**

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 septembre 2024

Secrétaire de Séance: Michel GERMANEAU

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **56**
Nombre de pouvoirs: **16**
Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Minerve CALDERARI à Christophe DUHOUX, Monique CHIRON à Gérard DEZIER, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Serge DAVID à Denis DUROCHER, Gérard DESAPHY à Jean-Philippe POUSSET, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Sandrine JOUINEAU à François ELIE, Gérard LEFEVRE à Philippe VERGNAUD, Raphaël MANZANAS à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU à Fabienne GODICHAUD, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Vincent YOU, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

Excusé(s):

Véronique ARLOT, Jérôme GRIMAL, Hélène GINGAST.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240919-2024_09_131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024

Affichage : 08/10/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.09.131**

Rapporteur : Vincent YOU

**DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES DU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLAN DE MOBILITE**

Pilier : 1) REpondre aux besoins des hab et des CNES
2) S'ADAPTER AUX CHGTS CLIMATIQUES
3) CRÉER DES EMPLOIS

Ambition : 106 1) VALORISATION DU TERRITOIRE
107 1) SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
108 1) CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : 10302 1) PROD ET RÉHAB DE LGTS LOCATIFS PUBLICS
10303 1) ACCESSION PROPRIÉTÉ ET AMÉLIORATION DES LGTS
10403 1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES
10703 1) SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET PRÉVENTION
10801 1) PARTICIPATION RESPONSABLE ET CITOYENNE
20101 2) CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ
20102 2) MISE EN VALEUR DES ESPACES DE BIODIVERSITÉ
20103 2) FLEUVE ET COURS D'EAU
20301 2) ÉNERGIES RENOUVELABLES
20302 2) RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS
20401 2) PROBLÈMES DE MOBILITÉ
20402 2) MOBILITÉ SOBRE
20403 2) PROXIMITÉ DES SERVICES
20404 2) DIVERSITÉ DE L'OFFRE DE MOBILITÉ
20405 2) ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS
0406 2) FACILITER MOBILITE GRACE AUX OUTILS NUMERIQUES
20408 2) ENCLANCHER MESURES SUR DES SECTEURS PILOTES
20410 2) METTRE EN OE SUIVRE EVAL LE SCHEMA DS MOBILITES
20501 2) SOBRIÉTÉ FONCIÈRE
20502 2) NATURE EN VILLE
30101 3) POLITIQUE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE
30104 3) ATTRACTIVITÉ
30401 3) COMMERCE DE PROXIMITÉ
30402 3) DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE
30403 3) ATTRACTIVITÉ ÉQUILIBRÉ DES CENTRALITÉS
30404 3) GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE
10403 1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES
10703 1) SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET PRÉVENTION
10801 1) PARTICIPATION RESPONSABLE ET CITOYENNE
20101 2) CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ
20102 2) MISE EN VALEUR DES ESPACES DE BIODIVERSITÉ
20103 2) FLEUVE ET COURS D'EAU
20301 2) ENERGIES RENOUVELABLES
20302 2) RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS
20401 2) PROBLÈMES DE MOBILITÉ
20402 2) MOBILITÉ SOBRE
20403 2) PROXIMITÉ DES SERVICES
20404 2) DIVERSITÉ DE L'OFFRE DE MOBILITÉ
30101 3) POLITIQUE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE
30104 3) ATTRACTIVITÉ
30401 3) COMMERCE DE PROXIMITÉ
30402 3) DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE
30403 3) ATTRACTIVITÉ ÉQUILIBRÉ DES CENTRALITÉS
30404 3) GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240919-2024_09_131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024

Affichage : 08/10/2024



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès à un logement, accès aux services
 ODD .2 : Promotion d'une alimentation saine et locale
 ODD 3 : Amélioration des conditions de vie / épanouissement
 ODD 6 : Gestion durable et intégrée des ressources en eau
 ODD 7 : Approvisionnement en énergie, diversification du mix énergétique
 ODD 11 : Intermodalité, Eco-mobilité, promotion des modes doux, urbanisation, construction et rénovations durables, valorisation du patrimoine et des paysages, accès aux espaces vert et à des lieux publics sûrs, reconquête des centralités, maîtrise de l'urbanisation commerciale, réinvestissement des friches
 ODD 12 : gestion durable des ressources naturelles, réduction des déchets, réemploi
 ODD 13 : adaptation, réduction des consommations d'énergie et des gaz à effet de serre, gestion et prévention des risques naturels (inondations, canicules,...)
 ODD 14 : Préservation des zones humides
 ODD 15 : Préservation des écosystèmes terrestres, gestion durable des forêts,

La communauté d'agglomération de Grand Angoulême a initié par délibération du 11 mars 2021 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'échelle des 38 communes de l'EPCI valant Plan de Mobilité (PLUi-M). Cette démarche a été combinée avec la révision du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial (SCOT-AEC), dans le but de construire une vision stratégique globale de l'avenir du territoire.

Le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) du PLUi-M a été élaboré en compatibilité avec le SCOT-AEC. Il est structuré autour des trois ambitions définies dans le Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT-AEC :

- **Ambition 1 : Préserver et valoriser nos ressources pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique et améliorer la qualité de vie**
- **Ambition 2 : Un territoire accueillant et attractif qui s'engage pour la relocalisation de l'économie et la transition écologique**
- **Ambition 3 : L'habitat, les mobilités et le lien social : Leviers de la cohésion territoriale**

La proposition du PADD a été présentée aux conseillers municipaux dans les 38 communes, de mai à juillet 2024. La réunion des maires du 4 juillet puis la conférence des Maires du 4 septembre ont permis de préciser le projet afin de répondre aux besoins des communes.

Les principaux arbitrages ont porté sur :

- La valorisation des communes rurales dans l'équilibre territorial ;
- La révision de la définition de la densité nette (en excluant les voiries du calcul de la densité) et l'ajout d'une densité plancher pour les opérations d'habitat ;
- L'ajout de la clause de revoyure sur les zones à urbaniser qui pourront être révisées durant la période en vigueur du PLUi-M
- La priorisation de l'aménagement des pistes cyclables

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240919-2024_09_131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Affichage : 08/10/2024

Je vous propose :

DE DEBATTRE sur le Projet d'Aménagement et Développement Durables du PLUi valant Plan de Mobilité.

Restitution des prises de parole des élus communautaires durant le débat :

Monsieur Jacky BONNET considère que la part modale 2035 dédiée à la voiture individuelle ne permettra pas de répondre aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) objectifs dans le SCOT-AEC. Il souligne de plus un manque de cohérence dans la continuité des aménagements entre les communes de GrandAngoulême.

En réponse, Messieurs Jean-Luc MARTIAL et Michel GERMANEAU précisent que la prise de compétences étudiée par GrandAngoulême pour l'aménagement des sites propres pour le vélo et les piétons a pour objectif de mettre en cohérence l'ensemble du territoire. GrandAngoulême aurait un rôle de coordination.

Monsieur Pascal MONIER insiste sur l'importance de réduire la part de l'autosolisme. Le covoiturage est une solution intéressante, en expérimentation, sur le territoire. Le court-voiturage à arrêt défini sur des itinéraires spécifiques montre ses preuves sur d'autres territoires.

Monsieur Michel GERMANEAU complète en rappelant l'enjeu de travailler sur les retours des trajets en covoiturage, pour rendre le service attractif et fiable.

Monsieur Anthony DOUET considère que le travail d'élaboration du PLUi-M en cours nécessite encore un temps important (vérification du zonage, des changements de destination des granges, emplacements réservés, etc). Il exprime une inquiétude sur la date d'arrêt du PLUi-M prévu en février 2025. Il ajoute que le règlement écrit est trop complexe pour une appropriation par des non-initiés, il faut pourtant accorder une attention particulière sur ce document qui définit les règles.

Monsieur Vincent YOU rappelle que le calendrier et la méthodologie de travail avec les communes pour l'élaboration du PLUi-M a été ajustée en avril 2024. Le calendrier proposé permet d'approuver le PLUi-M avant la fin du mandat, en premier lieu pour les habitants de GrandAngoulême. Néanmoins, il faut rester vigilant à la qualité du travail et être prêt à remettre en question le calendrier si nécessaire.

Madame Frédérique CAUVIN-DOUMIC souligne le fait que les objectifs du Plan de Mobilité ne semblent pas cohérents avec ceux du SCOT-AEC. La question des piétons et de l'aménagement des villes n'est pas suffisamment soulignée. Il faut accentuer la réduction de la voiture pour assurer le report modal vers les piétons.

Monsieur Michaël LAVILLE rappelle que la mobilité doit aussi s'adresser aux communes rurales pour lesquelles la voiture est encore une nécessité.

Monsieur Michel GERMANEAU précise que la prise en compte des piétons fera partie de la prise de compétence des aménagements en site propre par GrandAngoulême : cheminements doux en site propre (cyclable et piéton). De plus, Monsieur Germaneau considère que les évolutions en cours sur les modes de propulsion des véhicules vont permettre d'atteindre les ambitions inscrites dans le SCOT-AEC. Il met l'accent sur l'importance de prendre en compte les communes qui sont à 20-25km du centre urbain de l'agglomération. Enfin, Monsieur Germaneau rappelle le travail actuel sur le covoiturage mené avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités sur un secteur pilote.

016-200071827-20240919-2024_09_131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Affichage : 08/10/2024

Monsieur Jacky BONNET considère que la décarbonation via le remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques est illusoire. Il rappelle l'impact environnemental et social du cycle de vie des voitures électriques, et insiste de nouveau sur le fait que l'objectif de part modale de la voiture à horizon 2035 est encore trop élevé. Il faut travailler sur les parking-relais pour permettre aux habitants des communes rurales de rejoindre le centre sans voiture, développer l'intermodalité.

Monsieur Jean REVEREAULT revient sur le calendrier et confirme qu'il faut réussir à tenir l'objectif d'approbation du PLUi-M avant la fin du mandat pour poser un cadre clair pour les équipes qui vont suivre. Concernant la voiture, étant donné que l'agglomération compte beaucoup de communes rurales : la voiture rend plus de service qu'elle ne crée de problème. Il faut trouver des solutions pour changer les comportements.

Monsieur Vincent YOU revient sur un point de méthode collaborative, suite aux remarques de Monsieur Bonnet, et exprime le regret que les élus de GrandAngoulême n'aient pas été reçus par la commune de La Couronne pour la présentation du PADD, comme cela a été le cas dans toutes les autres.

Monsieur Jean-François DAURE précise que La Couronne a fait un choix souverain d'échanger avec les services de GrandAngoulême. Il rappelle que la commune de La Couronne s'est impliquée tout à long de la démarche en participant à l'ensemble des réunions organisées.

Monsieur Jacky BONNET souligne l'importance de suivre et d'analyser les besoins sociaux et l'évolution des revenus des habitants du territoire, puisqu'une grande majorité des concitoyens ont des difficultés financières, n'ont pas de voiture. Cela doit être pris en compte dans l'élaboration du Plan de Mobilité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240919-2024_09_131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024

Affichage : 08/10/2024